

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

24 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

| DATE | TYPE D'ACTE | DECISION |
|---|-----------------|---|
| 2 octobre 2017 | Louage | Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Marie-Claude HENNETIER - Bail de 12 jours du 10 octobre au 21 octobre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron |
| 12 octobre 2017 | Louage | Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Mme Claude DELLOULE - Bail de 12 jours du 23 octobre au 6 novembre 2017 - Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron |
| 15 novembre 2017 | Louage | Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Marie CAZADESSUS - Bail de 34 jours du 20 novembre au 23 décembre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron |
| 15 novembre 2017 | Louage | Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Catherine CAMBON - Bail de 24 jours du 1 ^{er} décembre au 23 décembre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron |
| Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 04 octobre 2017 Date de remise des offres : 30 octobre 2017 Date analyse des offres : 14 novembre 2017 Date OS n°1 et notification : 07 décembre 2017 | Marchés publics | - RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, PLACE AMEDED GABE ET RUE GASSION Entreprise : EUROVIA AQUITAINE ZA d'ORIN 64 400 OLORON Ste-MARIE Marché conclu pour un montant de 114 775,15 € H.T. |

| | | |
|--|------------------------|---|
| <p>Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 26 septembre 2017 Date de remise des offres : 23 octobre 2017 Date analyse des offres : 14 novembre 2017 Date OS n°1 et notification : 07 décembre 2017</p> | <p>Marchés publics</p> | <p>-CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, CHEMIN DE LA SERRE</p> <p>Entreprise : Ets HASTOY Route d'ALOS BP 09 64 470 TARDETS</p> <p>Marché conclu pour un montant de 159 759,00 € H.T.</p> |
|--|------------------------|---|

Tarif des activités - Oloron Sport Culture Vacances - Hiver 2018

Programme 4 à 5 ans

| Activités | Tarif oloronais* | Tarif « non oloronais » |
|------------------------------|------------------|-------------------------|
| As-tu déjà vu un trésor | 2 € la séance | 3 € la séance |
| A vos marques, prêts, partez | 2 € la séance | 3 € la séance |
| Enfile ton kimono | 4 € le stage | 5.5 € le stage |
| Fais ton cirque | 3 € la séance | 4 € la séance |
| Les doigts de fée | 5 € la séance | 6.5 € la séance |
| Parcours du petit vaillant | 3 € la séance | 4 € la séance |

Programme 6 à 16 ans

| Sports | Tarif oloronais* | Tarif « non oloronais » | | Tarif oloronais* | Tarif « non oloronais » |
|---|------------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------|-------------------------|
| Athlétisme | 3 € le stage | 4 € le stage | Ski de piste | 12 € la sortie | 16 € la sortie |
| Basket | 8 € le stage | 10.5 € le stage | Ski de fond et biathlon | 18 € la sortie | 23.5 € la sortie |
| Escrime | 7 € la séance | 9.5 € la séance | Poney | 30 € le stage | 39 € le stage |
| Escalade | 7 € la séance | 9.5 € la séance | Patinage et hockey sur glace | 5 € la sortie | 6.5 € la sortie |
| Handball | 3 € le stage | 4 € le stage | Tennis | 18 € le stage | 23.50 € le stage |
| Judo | 5 € le stage | 6.5 € le stage | Spéléologie | 5 € la sortie | 6.5 € la sortie |
| Culture, art, patrimoine et découverte | | | | | |
| A la manière de... | 8 € le stage | 10,5 € le stage | Atelier de couture créative | 5 € l'atelier | 6.5 € l'atelier |
| As-tu déjà vu un trésor | 2 € l'atelier | 3 € l'atelier | Découvre la caserne des pompiers | 2 € la séance | 3 € la séance |
| Ateliers artistiques | 6 € l'atelier | 8 € l'atelier | Ateliers de boulangerie / pâtisserie | 2 € l'atelier | 3 € l'atelier |

*Pour bénéficier des tarifs "oloronais" : fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou grands-parents daté de moins de 6 mois.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017